

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**

Séance du 24.10.2013

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;
 Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;
 Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Échevins* ;
 Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Fatiha Metioui-Amanzou, Nadine De Buck, Chantal Duboccage, Said Chibani, Luc Demullier, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Véronique Bruyninckx, Katia Van den Broucke, Nathalie Migeotte, Nicolas Stassen, Valérie Lambot, *Conseillers communaux* ;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Christian Boucq, *Conseiller communal* ;
 Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

#Objet : Budget exercice 2013 - Modification budgétaire n° 2 - Services ordinaire et extraordinaire#

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;
 Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;
 Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;
 Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclu entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe, approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007(A/004);
 Vu le budget de l'exercice 2013 approuvé par le Conseil communal le 28.02.2013(A/0012);
 Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013 approuvée par le Conseil communal le 20.06.2013(A/0007);
 Vu l'avis de la commission composée de l'Echevin des Finances, du Secrétaire communal et du Receveur communal en date du 30.09.2013;
 Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

ARRETE ce qui suit:

Le budget 2013 de la Commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 ci-annexé et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après:

1) **SERVICE ORDINAIRE:****BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial après M.B. 1	40.768.656,52	36.960.026,92	3.808.629,60

Augmentation des crédits	1.162.641,62	1.201.005,64	-38.364,02
Diminution des crédits	1.726.415,86	39.500,00	-1.686.915,86
Nouveau résultat après M.B. 2	40.204.882,28	38.121.532,56	2.083.349,72

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE:

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial après M.B. 1	19.512.046,77	19.438.147,64	73.899,13
Augmentation des crédits	1.116.000,00	1.143.500,00	-27.500,00
Diminution des crédits	0,00	1.120.066,78	1.120.066,78
Nouveau résultat après M.B. 2	20.628.046,77	19.461.580,86	1.166.465,91

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 16 votes positifs, 10 abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Pour le Secrétaire communal,
Le Directeur délégué,

Sandra Goegebeur

Le Bourgmestre-Président,

Joël RIGUELLE